Image not found or type unknown

Pc sur terrain en zone classée u.e.

Par **dadu**, le **13/01/2011** à **11:42**

Bonjour,
j'habite en zone classée U.E. La municipalité va autoriser sur le terrain voisin la construction d'un centre de contrôle technique automobile et d'un garage pour ambulance. Ce sont 2 projets de construction de garages bardés en tôle comme dans les zones artisanales.
Nuisances sonores et importants mouvements de véhicules sont à prévoir.
Dans le quartier, il n'y a que des habitations.
Le règlement de la zone U.E. stipule en outre :

‘Outre la construction d’habitations, la construction d’activités (commerces, artisanat spécialisé, services . . .) liées aux habitations y est possible.’

‘Les établissements et installations qui, par leur destination, leur nature, leur importance ou leur aspect, sont incompatibles avec la salubrité, la tranquillité ou la sécurité d’un quartier d’habitations’

Quelles sont mes chances de succès par recours gracieux, ou recours en annulation via avocat ?
Merci
cordialement
Dadu

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés